

# 8 mars 2025

## Pour les droits des femmes au travail, à l'école et dans la société

## tou·tes mobilisé·es pour l'égalité !



En 2025, alors que l'école devrait être le principal levier de lutte contre le sexisme, l'Éducation nationale ne déploie pas toujours les moyens nécessaires pour combattre durablement les inégalités de genre dont les agent·es et les élèves sont victimes.

Nos organisations FSU, UNSA Éducation, CFTD Éducation Formation Recherche Publiques, CGT éducation et SUD éducation appellent à **faire du 8 mars une grande journée de mobilisation féministe, y compris par la grève, dans le secteur de l'éducation**. Nos organisations syndicales sont solidaires de tou·tes celles et ceux qui à travers le monde luttent contre le patriarcat. Face à la montée constante de l'extrême droite, il est également crucial de se mobiliser contre la progression des idéologies masculinistes qui menacent nos droits et contre le fémonationalisme qui détourne nos luttes à des fins xénophobes, racistes et LGBTphobes.



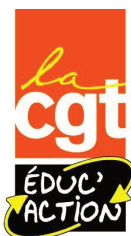
ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

### Mettre fin aux inégalités de salaire

Dans la Fonction publique, les inégalités salariales sont encore très importantes : les femmes constituent 73% des personnels dans l'Éducation nationale mais leur salaire net moyen à temps de travail équivalent est inférieur à celui des hommes de 15%. Les politiques comme le Pacte, les IMP et les heures supplémentaires sont défavorables aux femmes. Le recours aux contrats en lieu des place du statut davantage les femmes et renforce les inégalités salariales. Quant à la mesure qui consiste à rendre coupable les agents d'être malade en diminuant leur traitement salarial à 90 % : elle est aussi une attaque en règle contre les femmes agentes - en particulier celle

en situation de monoparentalité qui n'ont que leur salaire pour faire vivre leur famille.

De la même manière, les femmes sont surreprésentées dans les emplois précaires alors même que l'articulation entre vie privée et vie professionnelle est plus difficile. Ils offrent de faibles perspectives de carrière et sont peu rémunérés. C'est la réalité des AESH qui sont pour 93% des femmes. L'absence de statut de la fonction publique pour ces personnels est emblématique de la manière dont notre employeur maintient les femmes dans la précarité. **La précarité n'a sa place ni dans l'Éducation nationale, ni dans les universités, ni ailleurs.**





## Réforme des retraites : un pas en arrière dans l'autonomie financière des femmes !

La réforme des retraites a largement pénalisé les femmes car celles-ci ont des carrières plus hachées, des salaires plus bas et travaillent davantage à temps partiel, les écarts de pension sont de 38% en moyenne entre les hommes et les femmes. La forte mobilisation sociale a contraint le gouvernement à réouvrir le dossier des retraites : nos organisations syndicales dénoncent les injustices envers les femmes qu'ont constitué les réformes des retraites de 2003 et de 2023.



## Garantir le droit à la santé des femmes

La santé des femmes reste un sujet encore trop ignoré : 1 femme sur 10 souffre d'endométriose, près d'une femme sur deux dit souffrir de dysménorrhée (règles douloureuses) et 65% des femmes salariées ont rencontré des difficultés liées à leurs règles au travail. L'invisibilisation de ces questions au travail conduit à la normalisation des douleurs menstruelles, et

à perpétuer le tabou des règles, et ce sont les femmes qui en subissent les conséquences dans leur rémunération, dans des relations professionnelles parfois difficiles. Le jour de carence appliqué aux personnes menstruées qui ne peuvent aller travailler amplifie également les inégalités salariales.



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES

## Lutter encore et toujours contre les violences sexistes et sexuelles au sein du ministère !

Une femme sur trois est victime de harcèlement sexuel sur son lieu de travail au cours de sa vie. Les procédures prévues par la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la Fonction publique ne sont pas ou peu appliquées par le ministère. L'accord "Égalité entre les femmes et les hommes" dans la fonction publique explicite pourtant que les employeurs publics ont un devoir d'exemplarité en la matière. Les dispositifs de signalement et d'accompagnement manquent de moyens pour accompagner véritablement les victimes. Les personnes mises en cause pour violences sexistes et sexuelles doivent systématiquement être suspendues et les victimes doivent automatiquement bénéficier de la protection fonctionnelle.



## Faire de l'école le premier lieu de lutte contre le sexisme



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES



En 2022, le Haut Conseil à l'égalité décrivait l'école comme le lieu de cristallisation du sexisme dans notre société : diffusion de stéréotypes de genre, injonctions vestimentaires, sous-représentation des filles dans les filières scientifiques et représentations genrées dans les programmes scolaires. Les violences sexuelles et sexistes qui ont lieu dans le cadre de l'école sont invisibilisées et les enfants sont insuffisamment protégés quand elles surviennent. Le ministère doit donc faire de l'éducation à l'égalité une priorité absolue et mettre en place des protocoles détaillés pour protéger et accompagner les élèves.

Les programmes d'EVARS, publiés cette année, doivent être un levier central pour la mise en place d'une éducation qui lutte durablement contre le sexisme, le patriarcat et les LGBTphobies. Le ministère devra veiller à sa mise en place effective dans les établissements, former les personnels et devra protéger les personnels face aux pressions de l'extrême droite. Il est inacceptable que les groupes religieux et politiques réactionnaires pratiquent l'intimidation, les menaces pour entraver l'action des professionnels de l'éducation en matière d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle. Nous demandons aussi la mise en place rapide de groupes de travail pour la rédaction de la 5eme convention interministérielle 2025 /2030 pour l'égalité filles/ garçon.





## Nos organisations revendiquent :



ÉDUCATION FORMATION  
RECHERCHE PUBLIQUES



- l'égalité salariale et de carrière entre les femmes et les hommes,
- la revalorisation des métiers à prédominance féminine,
- la transposition ambitieuse de la directive européenne pour la transparence salariale et la révision en profondeur de l'index Egapro,
- l'abrogation de l'âge légal de départ en retraite à 64 ans qui pénalise en premier lieu les femmes,
- des services publics de qualité répondant aux besoins notamment dans la petite enfance,
- plus de moyens pour la lutte contre les violences sexistes et sexuelles,
- une formation initiale et continue des personnels dédiée à la lutte contre les stéréotypes sexistes et aux inégalités entre femmes et hommes,
- une véritable éducation à l'égalité, à la sexualité et contre les stéréotypes sexistes pour les élèves,
- un recrutement massif de médecins du travail, formé-es en santé des femmes au travail et la reconnaissance de l'endométriose comme affection longue durée en tant qu'ALD 30,
- le bénéfice systématique de la protection fonctionnelle pour les femmes qui dénoncent des violences sexistes et sexuelles au travail et des violences conjugales.

**8 mars 2025**  
**Tou·tes mobilisé·es !**